

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/06/56

Objet : 56 - Acquisition pour le musée –second trimestre 2026

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Education, sports, vie associative et développement culturel » du 11 juin 2026

Décide

- D'accepter les dons suivants afin d'enrichir les collections du musée de Vire Normandie :
 - Un lot de plusieurs costumes et accessoires (blaudes, châles, chapeaux d'homme, ombrelles, bonnettes, gilets d'enfants...) provenant de Pont-d'Ouilly et datant de la seconde moitié du XIXe-début XXe siècle (don de Denise Mauduit épouse Guyomarc'h)
 - un portfolio contenant six estampes de René Polidor (1912-2000) représentant Vire détruite en 1944 (don de Walter Lelevé)

Fait à Vire Normandie, le 15 juin 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260618-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Publication : 19/06/2026

Décision du Maire n°2026/06/56 du 15 juin 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.